

La circulation des fonds en serait accélérée, ainsi que la mise en oeuvre des projets de développement.

Si un accord de ce genre arrive à se faire au niveau des banques régionales, il est fort possible qu'il serve de modèle à des mesures plus vastes de "déliement" couvrant tout le reste des prêts effectués dans le cadre d'accords bilatéraux. En fait, la frontière entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale s'estompe au fur et à mesure que se "délie" notre aide bilatérale. Qu'elle s'estompe, cela importe vraiment peu au point de vue de fournisseur de produits et de services. Conformément aux directives exposées dans la revue de politique étrangère, nous lions environ 50 p. 100 de notre aide bilatérale à l'obligation de se fournir au Canada.

Or, nous avons récupéré ces derniers temps, en contrats de fournitures, environ 50 p. 100 des prêts de développement accordés à même nos contributions non liées à l'AID. L'ACDI et le ministère du Commerce et de l'Industrie font un effort spécial pour faire du Canada un des fournisseurs de produits et de services les mieux cotés qui soient dans le domaine du développement international, et nous faisons confiance aux entrepreneurs canadiens pour obtenir leur juste part des marchés adjugés par les institutions multilatérales. En somme, il ne s'agit pas seulement de faire le bien, mais de le bien faire. Et alors, même à court terme, on voit que de toute évidence il n'existe aucune incompatibilité entre les intérêts canadiens et ceux que nous cherchons à promouvoir dans les pays en voie de développement.

3. Donner un plus grand élan à l'aide à l'Afrique francophone et à l'Amérique latine.

L'occasion nous est donnée, et j'entends bien ne pas la manquer, d'appliquer les principes dont je viens de parler à nos plus récents programmes de coopération; d'y tenir compte plus que jamais des incidences locales et sociales et d'y profiter à plein de la nouvelle souplesse conférée à nos opérations et de la libéralisation des conditions de notre aide. Notre coopération au développement de l'Asie, de l'Afrique du Commonwealth et des Antilles du Commonwealth a eu le temps de prendre la forme de programmes soigneusement mûris. Les principes nouveaux du développement international et les facilités nouvelles qui nous sont offertes y trouvent naturellement un terrain choisi d'application, mais dans le prolongement d'une action déjà bien rodée. Par ailleurs, il existe deux aires relativement nouvelles d'intervention canadienne où les principes que j'ai évoqués peuvent donner de façon presque immédiate à nos programmes de coopération l'allure et le caractère qui s'imposent à l'orée de la deuxième Décennie du développement international. C'est là une raison déterminante de l'accent que je mets sur nos programmes de coopération en Afrique francophone et en Amérique latine. Permettez-moi de dire un mot des uns et des autres.

Jusqu'à ces tout derniers temps, les programmes de l'ACDI pour l'Afrique francophone se sont principalement spécialisés dans l'assistance technique. On a cependant déjà commencé à soutenir des projets de développement qui ont un impact plus déterminant. Ce qui importe maintenant, c'est de donner une plus grande impulsion à la fourniture d'investissements pour le développement des infrastructures économiques et sociales des États africains francophones. L'élan est déjà donné, et c'est ce que démontrent les statistiques de nos engagements de subventions et de prêts; mais il y a encore beaucoup à faire.